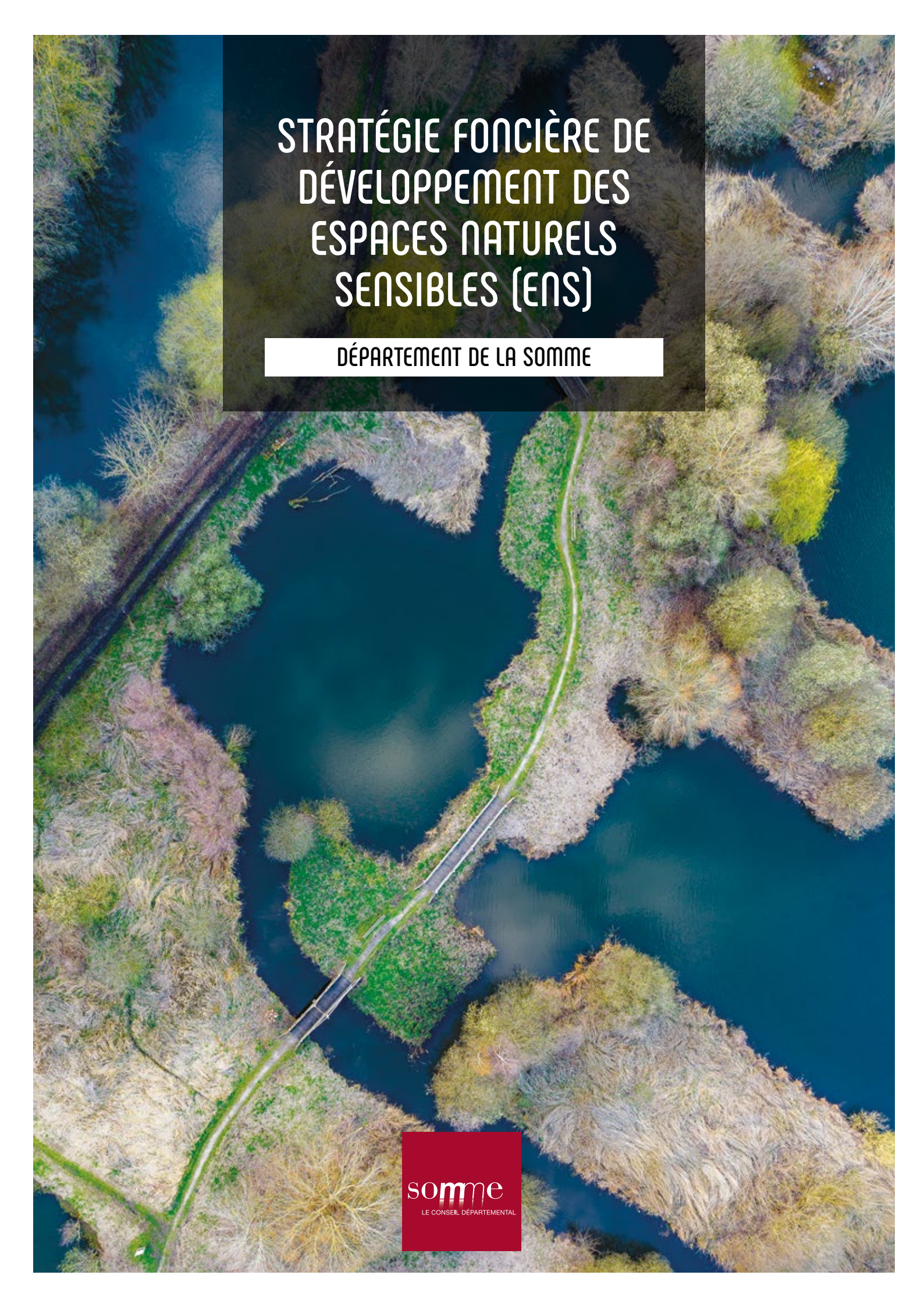


An aerial photograph of a river winding through a dense forest. A bridge crosses the river in the lower half of the image. The trees show autumn colors, with some green, yellow, and orange. The river is dark blue.

STRATÉGIE FONCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

P.5 La stratégie territoriale départementale

- ▾ Schéma départemental des Espaces naturels sensibles

P.6 Définitions et chiffres clés

- ▾ Le département de la Somme : un patrimoine naturel diversifié et remarquable

P.9 La stratégie foncière de développement des zones de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS) : équilibrer le territoire et identifier de nouveaux milieux

P.10 Carte des zones de préemption existantes, créées entre 1985 et 2021 et des zones de préemption futures, dans le cadre de la stratégie foncière 2021-2030

P.12 Un patrimoine fragile à protéger

P.14 La gestion, mode d'emploi : bien gérer c'est essentiel pour préserver !

- ▾ Restaurer son patrimoine naturel

P.16 Exemples concrets de valorisation / projets

LA STRATÉGIE TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Conseil départemental s'est doté d'un schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) de la Somme 2014-2023 visant à optimiser sa politique et à la traduire en actions concrètes. Ce schéma a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire : experts de la gestion écologique, collectivités, partenaires financiers, usagers de tous lieux nature (chasse, pêche, agriculture, randonnée...).

Il met en avant :

- 📌 Un état des lieux de la qualité environnementale du territoire.
- 📌 Une identification des espaces naturels dont la préservation apparaît prioritaire.

📌 Une série d'actions opérationnelles organisées en 3 axes :

Axe 1 : préserver la biodiversité

Axe 2 : mettre en valeur les services rendus par cette dernière

Axe 3 : tendre vers l'exemplarité dans les différentes politiques départementales

Dans le cadre de l'action n°1 « Renforcer le réseau des espaces naturels préservés », l'Assemblée départementale a décidé en 2021 de développer les zones de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS).



DÉFINITIONS ET CHIFFRES CLÉS

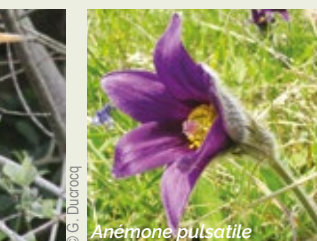
LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME : UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ ET REMARQUABLE

Une mosaïque de paysages exceptionnels

Le département de la Somme accueille un patrimoine naturel remarquable dont l'emblème est la **Baie de Somme**, reconnue comme une des plus belles baies du monde et un habitat essentiel pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Au nord de la baie s'étirent de grands ensembles de **dunes** auxquelles s'opposent les majestueuses **falaises de craie** du sud de la côte.

À l'intérieur des terres, les **grandes vallées**, et celles de la Somme au premier chef, brillent par leurs marais, étangs et tourbières dont dépendent de multiples espèces. En sillonnant le territoire, les **cours d'eau** ont en outre creusé des coteaux, flanqués de **prairies et pelouses** devenues très rares et offrant refuge à de nombreuses espèces protégées.



LES CHIFFRES CLÉS

➤ **7 sites** Natura 2000 sur plus de 10 000 hectares visent à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il s'agit d'**un réseau européen de sites naturels** dédié à **la préservation d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale**.

➤ **2 sites** Ramsar : **13 140 hectares** labellisés Ramsar en décembre 2017 sur les vallées de la Somme et de l'Avre, **19 090 hectares** labellisés Ramsar en Baie de Somme.

➤ **Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime, à l'Ouest du département, créée en 2020 (134 458 ha/134 communes).**

➤ Sur le département de la Somme, une centaine de sites sur environ **9 000 ha** d'ENS (Espaces naturels sensibles) sont ainsi préservés dont :

- **3 000 ha** de Domaine Public Maritime (DPM),
- **3 000 ha** de propriétés du Conservatoire du littoral (CdL),
- **257 ha** de propriétés ou en convention avec le Conseil départemental de la Somme,
- **53 ha** de propriétés du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HDF),
- **5 818 ha** en gestion par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP),
- **2 175 ha** en gestion par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HDF).

Plusieurs labels reconnaissent la valeur de ce patrimoine :



Étangs de la Barette

© CD80

LE DÉPARTEMENT : UN ACTEUR MAJEUR POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEUR DÉMARCHE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE.

Le Département de la Somme est un acteur phare de la politique en faveur des ENS en tant que porteur de l'outil de préemption : zone de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS).

Cet outil permet :

- 🐦 de créer un observatoire du foncier sur une zone donnée,
- 🐦 d'établir un diagnostic et un mode de gestion adapté,
- 🐦 d'acquérir des parcelles à fort enjeu environnemental afin de les réhabiliter et pour partie les rendre accessibles au public via des aménagements adaptés.

Les principaux motifs justifiant l'acquisition de terrains au titre de la politique en faveur des espaces naturels sensibles sont de :

- 🐦 préserver les milieux et la biodiversité existants par des mesures de gestion appropriées (présence de milieux ou d'espèces remarquables rares ou menacées représentant un patrimoine à enjeux majeurs au titre des habitats naturels, faunistiques et floristiques),
- 🐦 remettre en état des milieux dégradés (zone humide remblayée, habitats légers illégaux),
- 🐦 offrir des paysages de qualité aux habitants de la Somme,
- 🐦 maintenir et mettre en valeur les usages traditionnels (chasse, pêche, élevage...),
- 🐦 proposer au public des espaces de découverte de la nature et de pratique de loisirs de pleine nature.

Le Département peut apporter son soutien aux communes et les aider dans leur projet de protection des espaces naturels.

- 🐦 améliorer le cadre de vie des habitants,
- 🐦 mettre en scène les paysages et réenchanter les espaces naturels,
- 🐦 renforcer l'attractivité du territoire,
- 🐦 accompagner ses projets de préservation des milieux, ses projets écotouristiques....

Le Département compte aujourd'hui 10 300 hectares en zone de préemption des espaces naturels sensibles.



© T. Héjnin - Com des Images



© R. François - CBNBL

LA STRATÉGIE FONCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES ZONES DE PRÉEMPTION ESPACES NATURELS SENSIBLES (ZPENS) : ÉQUILIBRER LE TERRITOIRE ET IDENTIFIER DE NOUVEAUX MILIEUX

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX

Le Département développe les ZPENS sur les secteurs prioritaires du schéma départemental des espaces naturels pour leur qualité remarquable sur le plan patrimonial :

- 🐾 la **zone humide** Ramsar de la Haute-Somme et de la Vallée de l'Avre élargie aux coteaux calcaires d'intérêt de la Haute-Somme,
- 🐾 la frange littorale, la basse vallée de l'Authie, les marais arrière littoraux et la basse vallée de la Somme, en connexion avec la Moyenne vallée de la Somme,
- 🐾 les **coteaux calcaires** (larris) des vallées des Eivoissons, de la Bresle et du Liger,
- 🐾 les **sites géologiques patrimoniaux** et les Hortillonnages.

Au sein de ces ZPENS, l'objectif du Département est de constituer des entités fonctionnelles de sites écogérés, pour protéger durablement les patrimoines écologiques, géologiques, paysagers, caractéristiques du territoire, comme les larris (coteaux calcaires), les corridors écologiques, de faire perdurer des activités traditionnelles de pastoralisme pour l'entretien des milieux, de prendre en compte des fonctions multiples et élargies (usages, ouverture au public...).

À terme, cela peut aussi être un levier de développement pour les communes qui doivent capitaliser sur ces espaces, les faire connaître, les entretenir pour les générations futures.

TOUT SAVOIR SUR LES PROCÉDURES

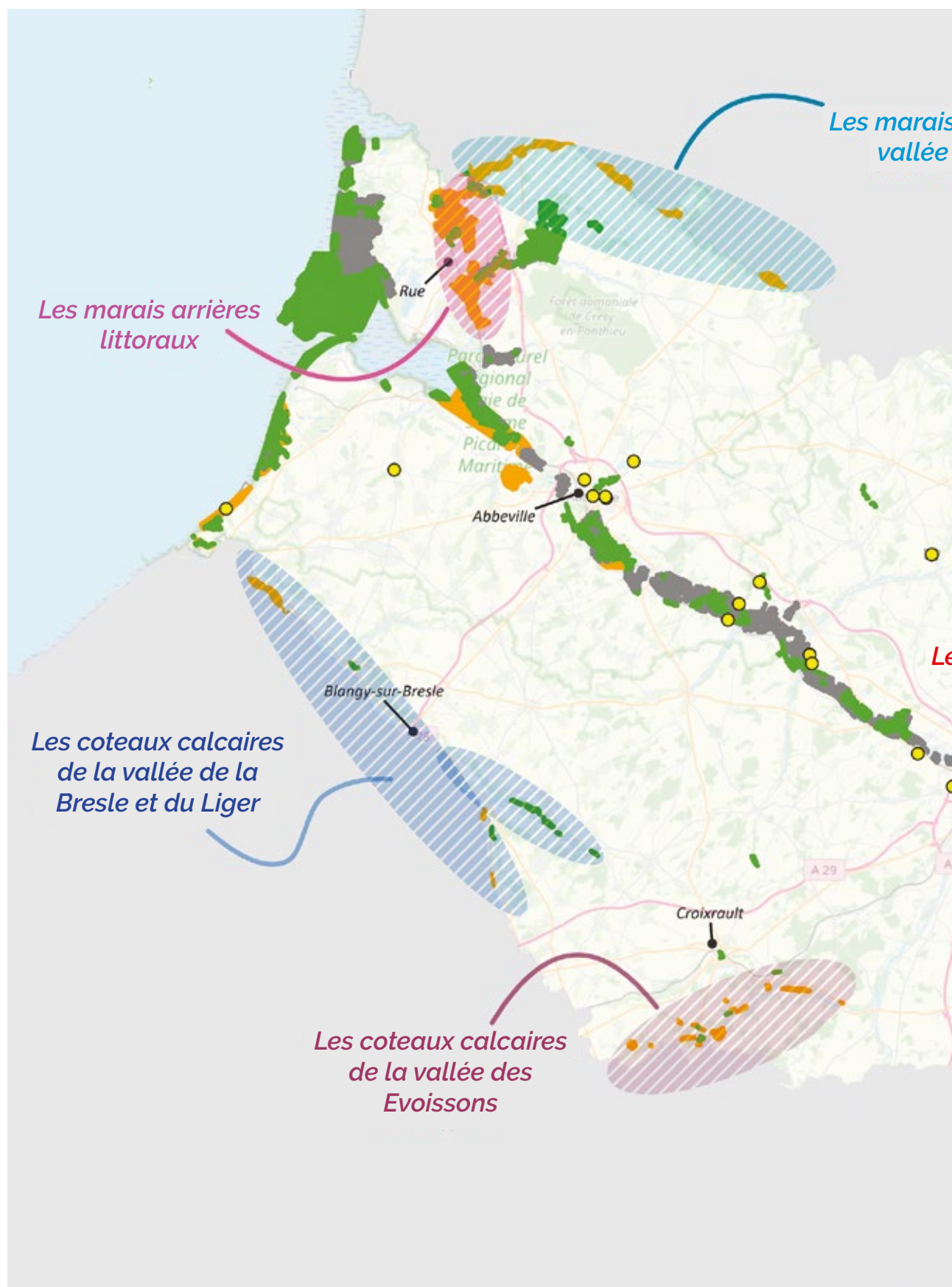
➤ La procédure de création des nouvelles ZPENS est pilotée par le Département en lien avec la commune et l'EPCI.

➤ Les modalités d'exercice du droit de préemption sont détaillées dans le lien suivant : somme.fr/preemption-ens



© C. Bazin - CD80

CARTE DES ZONES DE PRÉEMPTION EXISTANTES CRÉÉES ENTRE 1985 ET 2021 ET DES ZONES



ZONES DE PRÉEMPTION FUTURES, DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE 2021-2030

s de la basse
d'Authie



UN PATRIMOINE FRAGILE À PROTÉGER

Plusieurs facteurs participent à la vulnérabilité des espaces naturels : pression foncière, qualité de l'eau, changement climatique, espèces envahissantes...

Afin de préserver ces milieux fragiles, certains espaces d'intérêt environnemental peuvent être acquis ou conventionnés afin de les restaurer, les gérer et, lorsque la fragilité du site le permet, les ouvrir au public.



Partenariat avec les usagers de la nature :



Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique...



...Fédération des Chasseurs de la Somme.

AFIN DE S'INSCRIRE DANS UNE PRÉSERVATION PÉRENNE DE CES LIEUX D'EXCEPTION, LES PRATIQUES DES USAGERS DOIVENT ÊTRE ADAPTÉES POUR NE PAS ALTÉRER LES MILIEUX



Marais des Cavins

© V. Decotte

Les espaces naturels sensibles sont nés de la loi du 18 juillet 1985, amendée en 2003, donnant au Département la compétence d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS), boisés ou non avec pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.



Marais d'Éclusier-Vaux

© N. Bryant

LA GESTION, MODE D'EMPLOI : BIEN GÉRER C'EST ESSENTIEL POUR PRÉSERVER !

RESTAURER SON PATRIMOINE NATUREL :

Travaux de restauration d'un marais tourbeux suite à l'acquisition (notamment destruction des habitats légers illégaux pour rétablir l'attrait paysager et naturel du lieu)

► Restauration de milieux par étrépage suite à l'acquisition



© CD80

Création de chemins de balade et d'aménagement pour une découverte de la nature accessible à tous



© C. Duwez - CD80

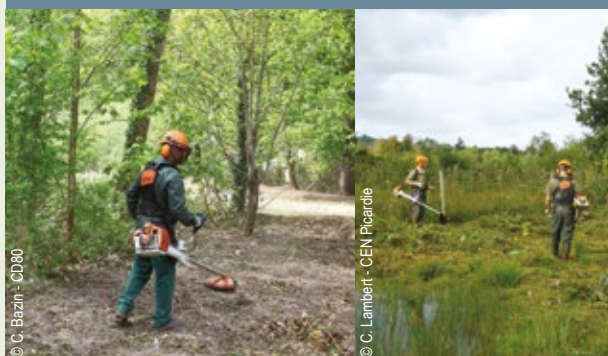
► Aménagements paysagers pour observation des oiseaux



© CD80

► Installation de pontons de pêche

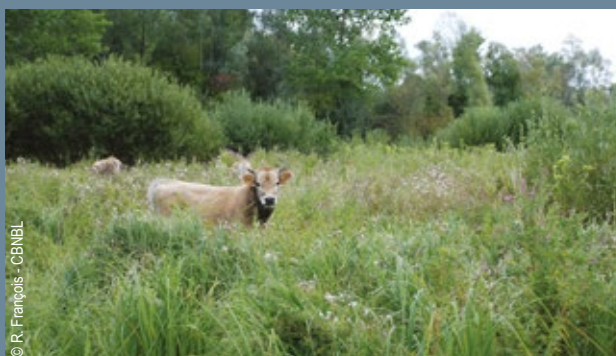
Gestion écologique et écopâturage



© C. Bazin - CD80

© C. Lambert - CEN Picardie

► Entretien des chemins et des espaces herbacés par fauche



© R. François - CBNBL

► Entretien/gestion du site par le pâturage



Maintien des usages et des usagers sur les sites acquis par le Département



Animations diverses réalisées sur le site



► Chantiers participatifs

► Contes et légendes



► Balade en barque

► Parcours des belvédères

EXEMPLES CONCRETS DE VALORISATION / PROJETS

SITE ENS DES ÉTANGS DE CLÉRY-SUR-SOMME :

- Acquisition de 25 hectares en 2015 et 2022 sur les étangs de Cléry-sur-Somme (entité de 45 ha en lien avec la commune et la société du canal Seine Nord Europe).

Restauration écologique (pose d'une plateforme à sternes pour faciliter la nidification)

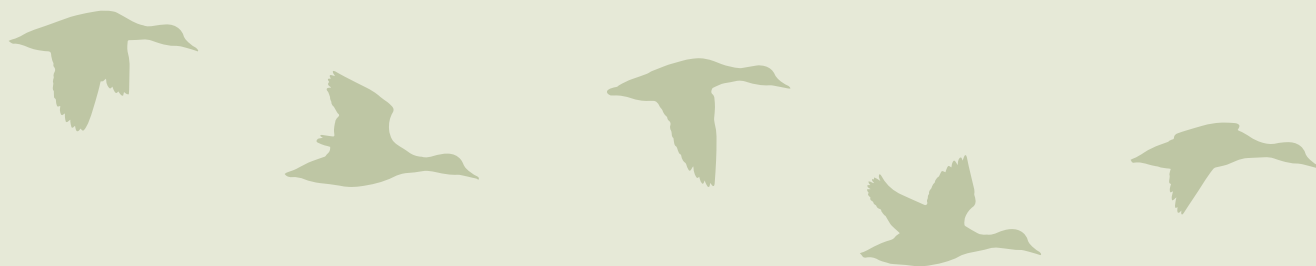


Gestion par le Département avec l'assistance du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

- Ouverture au public

Création d'un sentier de découverte et de trois observatoires





► Ouverture au public et organisation de visite guidée (Qualinat)



► Observatoire de Cléry-sur-Somme



EXEMPLES CONCRETS DE VALORISATION / PROJETS

À CORBIE : SITE ENS DES ÉTANGS DE LA BARETTE ET DE LA FALAISE SAINTE-COLETTE :



► Acquisition des étangs de la Barette en 2009 (38 ha) et signature d'un bail avec la commune de Corbie pour le larris de la Falaise Sainte-Colette (2 ha).



Planche de bois qui sert de fil d'Ariane.



► Parcours de 600 m ayant la marque Tourisme et Handicap.



Travaux d'aménagement pour l'accessibilité au public.



Travaux de restauration écologique dans le cadre d'un contrat Natura 2000



© W. Toublier - CD80

Déboisement sur 1 ha afin de restaurer l'habitat des espèces protégées.



© D. Billaud - CD80



© DR

Busard des roseaux



© CEN Hauts-de-France

Cordulie à corps fin

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'attractivité et du développement des territoires
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 81 41
environnement@somme.fr
www.somme.fr/strategie-ens

